

" même des affiliés aux sociétés se-
 " crètes dont le but est la guerre aux
 " institutions religieuses et finale-
 " ment à leur destruction, comment
 " n'être pas convaincu qu'une telle
 " loi BLESSERAIT PROFONDÉMENT LE
 " SENTIMENT CATHOLIQUE DE CETTE
 " PROVINCE ?
 "

" Je n'hésite pas à vous le déclara-
 " rer, il faudra pour cela (donner
 " satisfaction aux intéressés et au
 " sentiment catholique) un change-
 " ment fondamental : CAR CE PROJET
 " DE LOI REPOSE SUR LE FAUX PRIN-
 " CIPÉ DE L'OMNIPENCE DE L'ÉTAT.

" Il faudrait lui substituer le prin-
 " cipe du droit naturel de la recon-
 " naissance et du respect de tous les
 " droits légitimes, droits de la fa-
 " mille et de l'Eglise aussi bien que
 " ceux de l'Etat ; de manière que
 " quelles que soient les croyances et
 " sentiments de ceux qui pourront
 " vous succéder au pouvoir un jour,
 " ils ne puissent jamais recourir à
 " cette loi comme à un moyen tout
 " préparé, pour nuire à nos institu-
 " tions religieuses en violant les
 " droits de la justice et de la liberté
 " l'Eglise catholique.

" En effet, n'a-t-on pas vu, il y a
 " quelques années, le gouvernement
 " Maçonnique et athée de la France
 " recourir à d'anciennes lois, tom-
 " bées depuis longtemps en des-
 " suétude, pour faire la guerre
 " aux ordres religieux de notre
 " ancienne mère patrie, commen-
 " cer par leur faire des propo-
 " sitions inacceptables et incom-
 " patibles avec leurs engagements
 " religieux ; puis, sur leur refus,
 " s'emparer injustement de leurs
 " établissements et les chasser vio-
 " lemment par la force armée de
 " leurs maisons ?

" Supposé, M. le ministre, que
 " les religieuses, propriétaires de
 " l'Asile de St Jean de Dieu refu-
 " seraient de se soumettre à ces

" injustes empiètements de l'autorité
 " provinciale, comme l'ont fait si cou-
 " rageusement les ordres religieux
 " de la France ; qu'elles fermentaient
 " les portes de leur établissement
 " aux employés que le gouvernement
 " y enverrait pour en prendre le
 " contrôle et la surveillance, que
 " ferait le gouvernement, en pareille
 " occurrence ?

" Aurions-nous la douleur de voir
 " se dérouler, devant notre religieux
 " pays, les violences révolutionnaires
 " de notre ancienne mère patrie la
 " France ? de voir, DES SOLDATS
 " CANADIENS chasser, par la violence,
 " de leurs paisibles asiles, leurs
 " sœurs et leurs tantes devenues reli-
 " gieuses, pour se dévouer au soula-
 " gement de toutes les misères hu-
 " maines ?

" Non sans doute, la chose n'est
 " pas possible dans notre pays en-
 " core si profondément catholique.

" Mais il ne faut pas l'oublier, M.
 " le Ministre : LES MÊMES PRINCIPES
 " renferment nécessairement les
 " mêmes conséquences, et les mêmes
 " causes produisent inévitablement
 " les mêmes effets. Étant intimement
 " convaincu que ce projet de loi re-
 " pose sur le faux principe de l'om-
 " nipotence de l'Etat, et que son ap-
 " plication, dans le cas actuel, cons-
 " titue un empiètement sur le droit de
 " propriété, porte atteinte à la liberté
 " du culte catholique et blesse les
 " droits de l'autorité paternelle,
 " j'aurais cru manquer à mon devoir
 " en ne signalant pas les vices de
 " cette loi à votre attention, ainsi
 " qu'à celle de vos honorables collè-
 " gues, et en ne vous demandant pas
 " de la modifier fondamentalement, en
 " la mettant sur un principe vraiment
 " chrétien, ou, ce qui serait beau-
 " coup préférable, en l'ajournant in-
 " définiment jusqu'à ce qu'un besoin
 " réel et juridiquement prouvé en
 " démontre la nécessité et l'utilité ;
 " et aussi, M. le ministre, afin que